



à compléter par la chancellerie

NUMÉRO : M24.002

TH 679496

DÉPOSÉE LE : 30.01.2024

ATTRIBUTION À : SPORTS-LOISIRS-
CULTURE

SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU :
19.02.2024

Lieu et date : Le Pâquier, le 29.01.2024

Au nom du ou des groupe/s : PSVR

Auteur ou premier signataire : David Moratel

Autres signataires (prénoms, noms) : Barblan Edith Magali, Cerini Claudio, Geith Chauvière Ingela, Lardon Patrick, Muratovic Ahmed, Vallat André, Arbona Anouk

Motion

Pour la gratuité des installations (salles et terrains) pour tous les juniors des clubs sportifs de Val-de-Ruz

Objectif de la motion :

Il est demandé au Conseil communal d'étudier la possibilité de rendre gratuites les installations sportives (salles de gymnastique et terrains de sports) pour les juniors jusqu'à 20 ans des différents clubs sportifs de Val-de-Ruz.

Cette demande d'étude s'inscrit en particulier dans la perspective de la promotion du sport chez les jeunes, de la promotion du vivre ensemble et l'encouragement de l'intégration sociale.

La motion est déposée :

- par écrit à la chancellerie ;
- **dans un délai de 20 jours avant une séance du Conseil général.**



Pour la gratuité des installations (salles et terrains) pour tous les juniors des clubs sportifs de Val-de-Ruz

Développement :

Dans notre commune, nous avons la chance de posséder une multitude de sociétés sportives qui travaillent chaque jour pour l'encouragement du sport et de sa pratique chez les jeunes. Après discussion avec plusieurs clubs sportifs, nous nous sommes rendus compte que par rapport à d'autres communes du canton (sans parler des autres cantons romands) Val-de-Ruz n'est pas très généreuse avec les clubs sportifs.

Comme les locations sont très chères dans notre commune, cela a une répercussion sur les cotisations des membres. De plus, les sociétés sportives doivent sans cesse chercher des fonds pour boucler leurs budgets. Ces associations sont gérées bénévolement et assurent un service de promotion du sport et de la santé chez les jeunes qui est d'utilité publique.

Par rapport à d'autres clubs du canton, il s'agit donc d'une concurrence « déloyale ». En effet, la gratuité des installations pour les juniors est appliquée, par exemple, par les villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds. Les jeunes ont donc malheureusement tendance à quitter le Val-de-Ruz simplement pour payer des cotisations moins élevées dans une autre société cantonale.